



Communiqué de presse

Date 18 juin 2009

Diminution du cheptel = diminution des gaz à effet de serre issus de l'agriculture

L'augmentation des émissions agricoles de gaz à effet de serre dépend en premier lieu de la croissance des cheptels. Les mesures techniques actuellement disponibles ont peu d'effet et sont coûteuses, comme le constate une étude réalisée par l'EPF de Zurich sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Union suisse des paysans (USP).

Quelles seraient les répercussions de divers scénarios de prix agricoles sur les émissions de gaz à effet de serre (émissions GES) de l'agriculture à l'horizon 2020 ? Quelle influence auraient d'une part l'introduction d'une taxe sur les émissions de GES appliquée à l'agriculture et d'autre part la promotion de technologies explicites sur l'ampleur des émissions de GES ? L'étude confiée à l'EPF Zurich devrait aider à répondre à ces questions. Les résultats des modélisations montrent que l'ampleur des émissions dépend effectivement de l'importance des cheptels. Une réduction des effectifs d'animaux en Suisse motivée par des considérations de politique climatique ne se justifierait toutefois que si la consommation de viande baissait en conséquence. Autrement dit, si le comportement des consommateurs suisses ne change pas, il faudrait importer la viande de l'étranger, ce qui ne constitue pas une option envisageable pour les commanditaires de l'étude. L'étude EPF montre par ailleurs que le potentiel de réduction qu'offrent les techniques actuelles est très limité. En effet, même si certaines technologies de réduction semblent très prometteuses, elles en sont encore au stade de l'expérimentation.

La principale émission de GES par l'agriculture est due aux rejets de méthane qui dépendent fortement de l'alimentation du bétail. Les auteurs de l'étude en concluent qu'il serait souhaitable de mettre l'accent dans ce domaine sur la recherche de possibilités de réduction qui soient adaptées tant au plan économique qu'à celui de la pratique. L'intensification de la recherche agronomique dans le domaine des technologies de réduction des GES pourrait apporter de nouvelles solutions permettant de réduire durablement les émissions de GES de l'agriculture. Il serait toutefois impossible d'atteindre d'ici 2020 un objectif de réduction de 20 % des émissions par rapport à 1990, quel que soit le scénario modélisé. Imposer une taxe sur les GES à l'agriculture à partir de 2012 produirait certes un recul notable des émissions. Néanmoins, cette taxe se traduirait par une charge financière nette pour l'agriculture

en dépit d'un mécanisme de remboursement à la population.

Renseignements:

OFAG: Reto Burkard, responsable suppléant du secteur Ecologie, tél. 031 322 58 77

OFEV: Paul Filliger, responsable suppléant de la Section Climat, tél. 031 322 68 58

USP: Heinz Hänni, responsable Energie et environnement, tél. 031 385 36 44, 079 510 17 75